

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 16 juin 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, FERNANDEZ Gabriel, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

Procurations :

Mme GUILLOUET GELYS	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme HECQUET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme CHACON
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ

Absent : Néant

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Hélène ALBAREDE est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 23 JUIN 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 8.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°45-2023
OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT 66		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Municipale que par courriel en date du 27 mars 2023, l'intervenante musique à l'école élémentaire pour la période scolaire 2022-2023, a fait part de son intention de mettre un terme au contrat qui la lie à la Commune et ce, à compter du mois de mars 2023.

INDIQUE QUE la Directrice de l'école élémentaire s'est rapprochée du conseiller pédagogique en éducation musicale qui l'a orienté vers une nouvelle intervenante qui pour l'occasion a conclu un contrat avec l'association « Profession Sport 66 ».

PRECISE QUE cette association est un acteur engagé pour l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS), elle apporte une réponse sur-mesure aux structures et aux professionnels tel que le partage de l'emploi et sa gestion. Les animateurs et éducateurs sportifs sont salariés de l'association et sont mis à disposition de différentes structures.

PROPOSE d'adhérer à l'association Profession Sport 66 pour une cotisation annuelle de 25,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'ADHERER à l'association Profession Sport 66 pour une cotisation annuelle d'un montant de 25,00 euros.

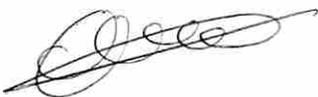
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance
Marie-Hélène ALBAREDE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY




Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : 30/06/23
et publication ou notification du : 03/07/23
Affichée du : 03/07/23 au : 03/09/23

Publication sur le site internet de la ville le :

Accusé de réception en préfecture
066-21660144-2023-DE-0045-2023-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de publication en préfecture : 03/07/2023
Des sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération n'est susceptible d'être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

/2023